

Notes

* **Note n° 0302** - Cette petite amicale d'une vingtaine de membres fusionne ensuite avec d'autres amicales.

* **Note n° 0406** - Ce bulletin est celui du syndicat unifié et en contient les statuts.

* **Note n° 0501** - Se fait l'écho en 1899 de la réunion de Laon et de la préparation du congrès des amicales.

* **Note n° 0703** - Dans le dernier numéro (janvier 1937), il est spécifié dans les statuts du syndicat unifié que l'organe officiel de la section départementale sera désormais le "*Bulletin mensuel de l'émancipation*"

* **Note n° 0801 et n° 0802** - Les fonctionnaires ardennais soulignent qu'ils sont les premiers à soutenir les revendications de leur collègues des régions dévastées et ceci grâce au poids de la Fédération de l'enseignement. Comme dans les autres groupements de fonctionnaires, le groupement ardennais - dont le président est Le Poupon, professeur au lycée de Valenciennes - , les membres de l'enseignement primaire sont très actifs.

* **Note n° 0908** - Le premier numéro donne le compte rendu de l'assemblée de fusion entre unitaires et confédérés. Sont présents des enseignants primaires et secondaires.

* **Note n° 1003** - Cette association d'institutrices, présidée par la directrice de l'école normale, Mme Chaudron a peu de velléités corporatives. Toutefois, poser le problème de fusion avec l'association professionnelle est déjà un fait notable.

* **Note n° 1201** - Donne les comptes rendus de la Société de secours mutuels et appelle à la constitution de l'amicale en donnant les statuts de l'amicale d'un département voisin volontairement non désigné.

* **Note n° 1203** - On discute en 1907 de la fusion de cette amicale avec l'Amicale aveyronnaise. On décide de garder une amicale d'arrondissement mais comme le bulletin cesse de paraître, il semble que son activité se réduise ou disparaisse.

* **Note n° 1306** - Œuvre pour l'unification avant 1935. S'occupe particulièrement du problème des normaliens d'Aix qui s'étaient insurgés contre un directeur trop autoritaire et avaient reçu le soutien de la presse nationale.

* **Note n° 1401** - De 1900 à 1903, le bulletin donne les comptes rendus des congrès d'amicales auxquels l'association envoie des représentants. Elle intervient également auprès des sénateurs et députés et laisse après cette date la défense corporative à l'amicale des instituteurs.

* **Note n° 1402** - Tient au courant de l'activité de la Fédération des instituteurs de l'Ouest puis de la Fédération des instituteurs du Nord-Ouest.

* **Note n° 1408** - Se déclare un journal d'entr'aide qui ne veut lutter ni contre l'administration ni contre le syndicat, mais offrir une possibilité de prospection à des associations trop pauvres pour avoir un organe de presse : Mutuelle-Accidents-Elèves. Autonomes, Secrétaires de mairie.

* **Note n° 1501** - En 1924, l'amicale du Cantal décide d'adhérer à la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices et donne le compte rendu du Congrès de l'Union fédérative des fonctionnaires présidé par Abel Sennelier.

* **Note n° 1901** - En 1922 les membres de l'association marquent leur préférence pour la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices mais décident finalement de rester dans l'autonomie.

* **Note n° 2008** - Ce bulletin est l'organe du syndicat unifié.

* **Note n° 2009** - Ce journal qui exprime dans de nombreux articles politiques le point de vue de la CGT et de Léon Jouhaux, donne surtout dans les premiers numéros, les comptes rendus d'activité de la section du Syndicat national et édite plusieurs articles sur l'état de l'école en Corse.

* **Note n° 2101** - L'année 1863 est l'année de la fondation de la "Société de secours mutuels des instituteurs publics de la Côte-d'Or" dont les archives conservent un dossier. Ce bulletin a gardé la même numérotation d'année que les rapports de fonctionnement de la société (1905 est la 44^{ème} année).

* **Note n° 2206** - Ce comité formé exclusivement d'instituteurs sous le patronage simultané de l'amicale et du syndicat, en liaison avec le Bureau international des fédérations d'institutrices et d'instituteurs essaie de venir en aide aux familles d'instituteurs mobilisés.

* **Note n° 2303** - Les adhérents de ce groupement se défendent d'avoir créé une contre-amicale mais estiment que l'amicale de l'enseignement primaire ne doit pas être un syndicat déguisé.

* **Note n° 2403** - Ce bulletin est l'émanation d'un groupement qui se forme en 1920, parallèlement à la section syndicale mais sans hostilité contre elle pour garder la légalité. Il n'y avait pas avant la guerre de bulletin d'amicale en Dordogne; ce groupement s'exprimait dans la *Revue du Sud-Ouest* (voir n° R09)

* **Note n° 2502** - L'association est adhérente de la "Fédération Sennelier" et incorpore des pages entières de sa publication périodique nationale. (voir n°N18)

* **Note n° 2503** - Ce journal à format d'un quotidien exprime l'opinion des instituteurs, qui à la fois veulent continuer le syndicalisme de leurs prédécesseurs d'avant guerre, et sont effrayés par l'adhésion à la CGT. Après avoir examiné l'adhésion à la fédération Bouet et au syndicat en cours de création en Seine-et-Oise, ils optent finalement pour le Syndicat national en formation, dont la position leur semble suffisamment modérée.

* **Note n° 2512** - Ce comité constitué à l'initiative d'instituteurs unitaires organise des réunions à Besançon où tous les fonctionnaires s'opposent sur le plan national aux décrets-lois et sur le plan local, à une "ligue de contribuables", organisée par les commerçants et dirigés contre les fonctionnaires qualifiés de "budgétivores".

* **Note n° 2702** - Ce groupement, quoique tenant compte des positions de la Fédération nationale des groupements professionnels, reste réellement dans l'autonomie.

* **Note n° 2905** - Le Syndicat national est adhérent de la fédération et sur le plan local c'est le groupement dit "l'Emancipatrice" qui est partie prenante du syndicat des fonctionnaires. Leur délégué semble parfois avoir du mal à faire admettre ses motions sur la laïcité jugées trop engagées par les fonctionnaires non enseignants.

* **Note n° 2906** - Ce bulletin est écrit par les militants qui veulent la fusion entre les deux syndicats.

* **Note n° 2907** - Ce bulletin dit "bulletin rouge" par opposition au "bulletin vert" (n°2905) est l'émanation d'une tendance du syndicat unitaire

* **Note n° 3001** - Ce journal est un des rares journaux départementaux conservés, qui paraissent avec la naissance des cercles pédagogiques (il donne notamment des nouvelles du cercle pédagogique d'Alès), s'intéresse aux réunions des conseils départementaux et à côté d'articles sur les méthodes d'enseignement dont certains très originaux - comme ceux concernant l'utilisation du patois dans l'enseignement du Français aux enfants - prend la défense des instituteurs.

* **Note n° 3002** - Le bulletin donne les statuts et les comptes rendus d'activité à partir de 1908, de la Fédération des amicales du Sud-Ouest groupant, outre l'amicale du Gard, celle des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var et du Vaucluse.

* **Note n° 3101** - Le bulletin de 1900 à 1909 envoie des délégués aux congrès des amicales et en donne les comptes rendus.

* **Note n° 3106** - Donne chaque jour des renseignements sur les réunions corporatives dans le département et sur les activités de la Fédération des amicales.

* **Note n° 3107** - L'association milite pour la fusion avec l'Union pédagogique (voir n°3103) qui (d'après les rédacteurs du bulletin) refuse cette fusion.

* **Note n° 3110** - Une des premières autonomes constituées en opposition à " l'Ecole - laïque rose" (n° M07)

* **Note n° 3301** - En 1897, il est indiqué sur la couverture que l'association est subventionnée par le Conseil général auquel s'ajoutent en 1900 les Amis de l'Université de Bordeaux.

* **Note n° 3305** - Ce numéro a pour but de demander le vote blanc aux élections au Conseil départemental et non la réélection des conseillers départementaux du SN, démissionnaires par suite de la répression.

* **Note n° 3307** - Ce bulletin, organe des confédérés, puis également des unitaires dans le département, fait une grande place aux syndicats des enseignants et milite pour l'union. Il donne les comptes rendus d'activités de différentes associations de fonctionnaires, particulièrement la FGE.

* **Note n° 3309** - Ces jeunes normaliens étaient obligés de garder l'anonymat pour ne pas être renvoyés de l'école. Voir: *Le Jeune travailleur de l'enseignement* (n °R09)

* **Note n° 3405** - De mars 1934 à février 1935, ce bulletin a pour supplément : *Encre rouge. Bulletin des maîtres du deuxième degré du syndicat unitaire de l'académie de Montpellier.* Comme il

lui est interdit de paraître en mars 1935, ce dernier bulletin est remplacé par une simple page dans le bulletin : "La page du professeur".

* **Note n° 3501** - A partir de 1898, les intérêts professionnels des instituteurs sont traités dans la rubrique "Documentation" parfois même dans la rubrique "Variétés", mais on tient au courant, de la naissance et des activités de la Fédération des amicales.

* **Note n° 3604** - Ce bulletin est l'organe d'un groupe de syndiqués unitaires qui après l'adhésion massive d'instituteurs unitaires au SN veulent rester à la CGTU et non rejoindre la CGT.

* **Note n° 3701** - A partir de 1890, se désigne comme un journal qui défend les instituteurs.

* **Note n° 3706** - Se fait le porte-parole des jeunes instituteurs d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

* **Note n° 3802** - A sa parution, l'association "La Solidarité" se considère comme un syndicat en formation, puis des divergences avec les membres de l'amicale au sujet des candidats au CD l'amènent à changer de politique. Elle pose la question de son affiliation à la Fédération des amicales, critique la tendance trop "révolutionnaire" de l'amicale de l'Isère et de son groupe féministe.

* **Note n° 3803** - Adhère à la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices publics de France et des colonies.

* **Note n° 4202** - Un syndicat se forme parallèlement à l'union fraternelle dont les membres refusent l'adhésion à la C.G.T. Il propose la fusion entre les deux groupements, mais il faut attendre plusieurs années pour que cela se réalise. (voir n° 4203)

* **Note n° 4204** - Ce numéro est l'émanation de la tendance qui s'exprime l'année suivante dans *L'Unitaire* (n°4205) après que les membres de la FMEL de la Loire aient opté pour "l'autonomie" c'est-à-dire la tendance qui désavoue la direction de la CGTU.

* **Note n° 4401** - Prend en compte les actes administratifs et les réunions concernant les intérêts professionnels des instituteurs et préparant la constitution de la Fédération des amicales.

* **Note n° 4408** - Cette association qui se dit "autonome", c'est-à-dire indépendante, aussi bien des confédérés que les unitaires, se plaint des attaques que lui adresse le SN. Il s'agit d'un groupement d'institutrices, le seul à publier un bulletin départemental pendant toute cette période, qui appelle d'abord à la lecture de *L'Action féministe* (voir n°T06) puis à celle du *Bulletin des groupes féministes de l'enseignement laïque* (voir n°T07). Leurs revendications portent sur les retraites et le report sur le conjoint survivant, l'indemnité de logement et les droits des institutrices divorcées.

* **Note n° 4501** - En 1902, est annoncé la fusion des deux amicales du Loiret qui devient l'"Union de défense universitaire"

* **Note n° 4802** - Les responsables de cette amicale appellent à la constitution d'une fédération des amicales lozériennes, ce qui se réalise peu après. (voir n° 4803).

* **Note n° 5201** - Dès 1923, malgré le nom "d'association", le groupement haut-marnais est affilié au Syndicat national.

* **Note n° 5305** - Ce bulletin est un bulletin de tendance contre la direction de la CGTU mais qui promouvoit en Mayenne la lecture de *L'Emancipation*.

* **Note n° 5402** - D'une manière générale, le bulletin se fait le porte-parole de l'Association départementale autonome, de l'Union solidariste universitaire et du Soutien mutuel. De 1937 à 1939, il est le seul bulletin départemental à donner les comptes rendus de congrès et d'activité de la Fédération des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices de France et des colonies.

* **Note n° 5404** - La présidente honoraire de l'association est la directrice de l'école normale Mlle March, la secrétaire Mlle Geyer.

* **Note n° 5405** - La participation de Paul Guérin, longtemps président de l'amicale aux activités de l'Autonome, témoigne des liens entre les associations.

* **Note n° 5501** - Se fait à partir de 1900 le porte-parole du mouvement des amicales

* **Note n° 5505** - Ce bulletin se fait le porte-parole de la régionale du Nord-Est du Syndicat des secrétaires de mairie-instituteurs.

* **Note n° 5601** - Se veut le complément du Bulletin d'instruction publique en publiant des travaux scolaires à la place des documents officiels, mais se fait en même temps l'écho de la société de secours mutuels contre les accidents et se rattache à *La France enseignante* (voir n° G13)

* **Note n° 5602** - D'après la numérotation, l'association a été fondée vers 1900 (?)

* **Note n° 5603** - A partir de 1914, le bulletin encarte une ou plusieurs pages réservées à chacune de ces différentes associations : la Solidarité laïque du Morbihan, association départementale pour la défense des intérêts matériels et moraux des instituteurs et institutrices publics du Morbihan, dont le secrétaire de rédaction est Le Loirec, le Comité de secours des instituteurs et institutrices publics du Morbihan, la Société Taylor, la Mutuelle antituberculeuse, et surtout le Groupement syndical professionnel des institutrices et instituteurs publics du Morbihan (dont le responsable est Louis Cren) ; gérant pour cette partie du bulletin : J. Vary, Mlle Martin puis Mme Gauge (1917), Mme Rollo (1918).

* **Note n° 5801** - Dès sa parution ce bulletin a le même contenu que les premiers bulletins d'amicales, en défendant moralement les instituteurs (elle définit par exemple leurs responsabilités civiles) et en donnant des nouvelles des autres amicales. Par ailleurs, c'est l'association des anciens élèves de l'EN de la Nièvre qui organise le Congrès régional des institutrices et instituteurs des départements du Centre, les 18 et 19 septembre 1893. Le rapport de ce congrès fait l'objet d'un supplément encarté dans le numéro de 1893. Cela implique que six ans avant la réunion de Laon, il y avait déjà eu un essai de groupement régional des instituteurs . A ce congrès, à côté des débats pédagogiques, on avait enregistré le développement du mouvement associatif dans différentes régions de France. Dès 1898, l'association d'anciens élèves s'ouvre à tous les instituteurs du département. En 1901, le bulletin devient donc le bulletin de l'amicale.

* **Note n° 5802** - Le groupement adhère à la Fédération des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices de France et des colonies.

* **Note n° 5907** - Ce groupement dont le bureau est en majorité constitué d'enseignants primaires œuvre à la constitution de la Fédération des groupements de défense des intérêts des fonctionnaires des régions dévastées.

* **Note n° 6401** - S'intéresse aux problèmes corporatifs des instituteurs de la première année à 1906.

* **Note n° 6402** - Le bulletin reflète les activités de la Fédération des amicales du Sud-Ouest.

* **Note n° 6403** - L'association adhère à la Fédération Sennelier en 1921, mais le bulletin reflète toujours le désir de se rapprocher de la section départementale du SN et en 1925 l'association se désengage de la Fédération Sennelier, vote son adhésion au SN et propose la constitution d'un syndicat départemental autonome ou indépendant unique pour tout le personnel enseignant primaire des Basses Pyrénées. En 1932, le nouveau bulletin est l'organe des dissidents du Syndicat national

* **Note n° 6604** - La première association est l'amicale, constituée en 1901 mais qui n'avait pas encore pu réunir une A.G. La deuxième s'est créée en réaction à la naissance d'un syndicat dans le département.

* **Note n° 6802** - Ce bulletin s'oppose au journal *La Revue scolaire* (voir n°R15) et à l'enseignement de l'allemand. Sans déclarer formellement son appartenance, il tient au courant des activités de la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices et recommande la lecture du *Journal de l'école publique* (voir n°N19)

* **Note n° 6803** - Parmi les syndicats professionnels affiliés, il y a le syndicat de l'enseignement primaire et le secrétaire de la fédération est un directeur d'école de Mulhouse : Bolanger.

* **Note n° 6804** - Entre les trente-huit syndicats ou associations adhérant à cette fédération, se trouvent des instituteurs détachés, des professeurs d'enseignement primaire supérieur et des professeurs de l'enseignement technique.

* **Note n° 6908** - Ce groupement veut défendre les adjoints mais ses positions modérées sont opposées à celles du SN.

* **Note n° 7001** - Sur la couverture du premier numéro est indiquée la date de la fondation de l'amicale : 5 août 1901.

* **Note n° 7207** - Ce dernier bulletin qui a de huit à trente pages et dont parfois trois numéros se trouvent dans un bulletin de la Sarthe porte souvent sur des discussions nationales importantes pour la condition des instituteurs (réunion de la commission permanente, réforme du Conseil consultatif, mutations du personnel de l'enseignement primaire), ou sur la constitution d'autres associations comme l'Union fédérative des fonctionnaires civils en 1930.

* **Note n° 7301** - L'Union mutuelle et amicale aurait été fondée en 1902 (?)

* **Note n° 7303** - L'Amicale universitaire se forme parallèlement à l'Association amicale après dissolution de l' "Union amicale" (autonomes), pour être en dehors des discussions entre "amicalistes" et "syndicalistes".

* **Note n° 7304** - Les retraités demandent avant tout la péréquation : à services égaux, pensions égales.

* **Note n° 7501** - Le bulletin qui rend compte des congrès des amicales et de la vie corporative des instituteurs se fait particulièrement le porte-parole du Comité d'entente des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices de la Seine.

* **Note n° 7502** - Comme d'autres associations d'institutrices, ce groupement a peu d'activités corporatives mais par contre des activités de soutien mutuel et des relations non seulement avec l'association des normaliens mais aussi avec le Groupement la Solidarité et avec la Société des directeurs d'école.

* **Note n° 7508** - Le bulletin pose dès le début les revendications des directeurs d'école mais traite aussi toute l'organisation de l'enseignement primaire. Son caractère de parisien devient national. La société adhère en 1903 à la Fédération des amicales et est dès lors représentée à tous les congrès. Cette association ne prend jamais la forme syndicale et il existe parallèlement, à partir des années trente la Fédération nationale des directeurs, directrices et chargés d'école publique qui, semble-t-il, ne publie aucun bulletin national. Progressivement la publication de la Société pédagogique se fait le porte-parole de la fédération. Elle se distingue des publications émanant du SN ou de la FMEL, par sa réserve sur les questions politiques ; toutefois comme les autres grandes organisations de fonctionnaires, elle s'élève avec force contre les décrets-lois en 1936.

* **Note n° 7509** - Cette amicale se fonde pour aider les instituteurs venus de province à jouir des mêmes avantages que ceux qui ont fait toute leur carrière dans la Seine.

* **Note n° 7513** - A partir de 1909, cette amicale est la plus importante de France. Pendant la Grande Guerre, ses militants sont très liés à l'activité de la Fédération des amicales. Après la guerre, la "Fédération Sennelier" se crée dans ses rangs. Dans un premier temps, la cause est le refus d'adhésion à la fois à la forme syndicale et à la CGT. Dans un deuxième temps, l'amicale prend le nom de syndicat mais refuse toujours l'adhésion à la CGT. Ce bulletin se fait, à partir de 1925, le porte-parole d'organisations corporatives nationales comme l'Union fédérative des fonctionnaires, la Confédération des travailleurs intellectuels, l'Union syndicale des pensionnés civils et militaires, le Groupe des instituteurs anciens combattants, l'Association nationale du personnel des cours complémentaires.

* **Note n° 7514** - La page de couverture indique que la section départementale de la Seine a été fondée le 28 décembre 1920 par Abel Escudié. Le premier bulletin est également l'organe de la Fraternelle et de l'Association des anciens élèves de l'école normale fondée le 9 février 1882.

* **Note n° 7527** - Ce bulletin est l'organe d'une association d'instituteurs qui participe au Cartel des associations corporatives de la Seine (enseignement primaire). Elle défend surtout les droits des combattants puis des démobilisés et s'oppose à l'exercice des institutrices dans les écoles de garçons.

* **Note n° 7528** - Le journal défend les normaliens persécutés et pose le problème de l'assimilation du BS au baccalauréat pour l'entrée dans les facultés (voir: *Le Jeune travailleur de l'enseignement* (voir n°TO9)

* **Note n° 7529**- Ce journal, dans lesquels écrivent les responsables de la Fédération des fonctionnaires - à laquelle adhère le SN - consacre dans chaque numéro une rubrique revendicative à la chronique de l'enseignement. En sont les rédacteurs : Jacques Gaubert instituteur, puis Pierre Greisse et Roger Banassac.

* **Note n° 7530** - Cette société dont les premiers bulletins ne paraissent qu'au 20 ème siècle est l'exemple de ces anciennes sociétés d'aide aux instituteurs malades et à leur conjoints, qui leur fournissait une pension de retraite mais avait également un rôle pédagogique puisqu'elle faisait passer des examens

* **Note n° 7532** - Organe d'une coopérative et d'une association le journal a un fort contenu corporatif, et nous renseigne sur les revendications des fonctionnaires, particulièrement sur celles des enseignants. Adrien Lavergne, fondateur et éditorialiste est instituteur, Juliette Harzelec, professeur de cours complémentaires.

* **Note n° 7601** - Gaillard rassemble, dès la première année, tous les articles et communications sur les intérêts professionnels, mais le contenu corporatif est notable surtout entre 1899 et 1902.

* **Note n° 7605** - L'union fondée en mars 1920 s'affilie en 1921 à la Fédération des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices.

* **Note n° 7609** - Le groupe d'instituteurs qui édite ce petit journal est issu de la Fédération unitaire mais est opposé à tout centralisme. La reprographie est assez rudimentaire et plusieurs numéros sont des tracts manuscrits. Le bulletin est original non seulement par ses opinions fédéralistes, mais par la part prise pour la défense des normaliens, l'antifascisme et l'anticolonialisme. Le bulletin édite une courte chronique pacifiste et s'associe aux activités de la Ligue des anciens combattants pacifistes dont Louis Hobey est le président.

* **Note n° 7612** - S'adresse aux normaliens, défend les instituteurs débutants et s'élève contre les répressions

* **Note n° 7701** - Le bulletin nous renseigne sur la naissance des amicales et sur leurs premiers congrès. Quoique la fusion ne se fasse pas avec l'association des instituteurs non normaliens, il défend leurs intérêts dans les premières années du siècle. Après 1906, le contenu corporatif s'appauvrit progressivement.

* **Note n° 7705** - Adhère à la Fédération nationale des groupements professionnels d'institutrices et d'instituteurs.

* **Note n° 7805** - La reparation du bulletin correspond à la reconstitution d'un syndicat sous le régime de la loi de 1901. En effet, les instituteurs syndiqués de Seine-et-Oise avaient prononcé leur dissolution en octobre 1912 à la suite de pressions gouvernementales.

* **Note n° 8003** - Cette petite revue n'est pas l'organe de l'amicale ou du syndicat et a un caractère plus polémique qu'un bulletin d'amicale mais elle donne des renseignements particulièrement clairs sur la vie amicaliste et syndicaliste dans la Somme.

* **Note n° 8103** - Annonce la fusion de l'association et du cercle.

* **Note n° 8104** - Deux amicales continuent en fait à exister dans le Tarn. C'est Montjotin, en 1908 vice-président de la Fédération des amicales et originaire du Tarn, qui œuvre pour la fusion. Dans le dernier numéro en janvier 1920, est annoncée la transformation de l'Union amicale en syndicat.

* **Note n° 8106** - Organe d'un syndicat constitué dans le Tarn après que des instituteurs syndiqués au SN aient été en 1931 exclus de leur syndicat. Ce groupement opposé à la grève demande son affiliation à la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et institutrices....

* **Note n° 8506** - Se trouve ici, conservée au Musée social, la collection la plus complète d'un journal de jeunes instituteurs, virulents contre le SN et adoptant progressivement toutes les thèses de la FMEL.

* **Note n° 8507** - Le bulletin nous tient très scrupuleusement au courant de la vie de la section (réunions de bureau, assemblées générales, préparation des conseils départementaux etc...) On peut penser que d'autres bulletins intérieurs manuscrits de ce type existaient dans d'autres départements mais n'ont pas été conservés pour n'avoir pas été astreints au dépôt légal.

* **Note n° 8508** - Le groupement vote son adhésion à la "Fédération Sennelier", mais le contenu du bulletin montre que c'est un groupement très autonome. En 1925, la dissolution est votée, en conséquence le bulletin cesse de paraître.

* **Note n° 8701** - Dès 1891, le bulletin s'intéresse aux questions corporatives, et incite à lire *L'Union pédagogique* (voir n°G15). Une rubrique "intérêts du personnel" apparaît en 1895.

* **Note n° 8702** - Lorsqu'en 1901, à l'instigation de l'amicale, on discute d'une fusion entre les associations du département, ce que refusent finalement les anciennes élèves de l'Ecole normale, elles s'intéressent elles-mêmes aux problèmes corporatifs des instituteurs, fait exceptionnel pour un groupement de normaliennes.

* **Note n° 8703** - Ce groupement se constitue par opposition aux instituteurs de l'amicale jugés trop irrespectueux vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques et trop ouverts aux idées syndicalistes ; néanmoins en 1909, on se réconcilie et le bulletin annonce sa fusion avec celui de l'amicale (voir n°8701)

* **Note n° 8805** - Ce groupement veut surseoir à la dissolution des amicales et envisage l'adhésion à la Fédération universitaire de France et à la Fédération des fonctionnaires à condition que cette dernière n'adhère pas à la CGT. Il est un des éléments constitutifs de la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices.

* **Note n° 8903** - Après 1932, le bulletin de la fédération cesse de paraître mais le bulletin de l'amicale de l'Yonne continue de donner des comptes rendus détaillés de l'activité de la fédération.

* **Note n° 8905** - En 1921, les instituteurs sont majoritaires dans les comités fédéraux; au bureau central d'Auxerre, Peigné représente l'amicale des instituteurs, Pinon l'Union des instituteurs et le secrétaire Cazanave est instituteur retraité.

* **Note n° OM08** - Un projet de fusion avec l'amicale des membres de l'enseignement des indigènes était en cours.

* **Note n° OM10** - Différents syndicats et associations d'enseignants primaires font partie de l'Union générale.

* **Note n° OM11** - Cette feuille n'est pas réellement l'organe d'un syndicat mais elle veut concilier tous les instituteurs : "les Anciens" habitués à un syndicalisme "amicaliste" et les "Jeunes" plus épris de luttes.

* **Note n° OM12** - Cette revue défend dans les premières années la condition des instituteurs d'origine musulmane et dénonce les injustices tant financières que morales dont ils sont l'objet par rapport aux instituteurs d'origine européenne. Par la suite, l'aspect revendicatif s'atténue et les rédacteurs expriment surtout leur attachement à la culture française.

* **Note n° OM13** - Cette association, souvent en désaccord avec la section d'Alger du SN, publie un bulletin riche au point de vue pédagogique pour aider les instituteurs du bled. Dans les leçons qu'ils proposent, ces instituteurs français, à l'encontre des rédacteurs de *La Voix des humbles*, veulent faire connaître à leurs élèves la culture berbéro-arabe.

* **Note n° OM22** - Coué, responsable de la partie du bulletin concernant l' "Amicale de l'enseignement", est en même temps le secrétaire-archiviste des amicales de fonctionnaires de Cochinchine. Le bulletin, après une partie générale retranscrivant les textes officiels, donne quelques pages à chacune des huit amicales de fonctionnaires parmi lesquelles l'Association amicale des membres de l'enseignement laïque de Cochinchine. La grosse majorité des soixante-treize membres de cette association sont des instituteurs, même s'ils portent le titre de professeurs. L'association, dans une lettre à Emile Glay, demande en 1913 l'affiliation à la Fédération des amicales de France et des colonies qui lui est accordée en 1914 par une lettre de Louis Roussel.

* **Note n° OM23** - Etant donné la difficulté pour les membres "indigènes" de l'enseignement de constituer même une amicale, l'association sous le couvert d'une mutuelle prend en compte les intérêts professionnels de ses membres.

* **Note n° OM24** - Ces retraités sont des fonctionnaires parmi lesquels des instituteurs.

* **Note n° OM32** - Le bulletin ne devient revendicatif qu'à partir des années trente

* **Note n° OM33** - Le bulletin rédigé en français et en langue thaï est celui d'une association originaire de Vientiane, mais pose les problèmes d'autres provinces. A côté d'infirmiers et secrétaires administratifs, les instituteurs ont un rôle important.

* **Note n° OM34** - Parmi les dix-sept amicales constituant l'Interamicale, il y a l'Amicale de l'enseignement du Tonkin et l'Amicale des professeurs du premier degré du cadre local Saïgon.

* **Note n° OM35** - La revue qui annonce sa disparition en 1935 est l'organe du Comité de l'union des fonctionnaires français d'Indochine et a pour but de faire leur éducation syndicale. La section du Syndicat national dont Dubois est secrétaire général est la seule association à forme syndicale, les autres sont des amicales.

* **Note n° OM37** - Ce journal n'est pas réellement l'organe d'un syndicat ou d'une association. Il défend en général les instituteurs "indigènes" et plus particulièrement les ruraux.

* **Note n° OM39** - Les instituteurs ne sont pas majoritaires dans le comité directeur mais souscrivent à cette société.

* **Note n°OM40** - L'Amicale de l'enseignement primaire est une des amicales de fonctionnaires de Madagascar (une quinzaine environ). La fédération est étroitement liée à la Fédération nationale des coloniaux.

* **Note n° OM41** - Cet unique numéro est le témoin de la constitution d'une section de SN en AEF qui s'est faite en 1938 et syndicalisait 40 instituteurs sur 51.

* **Note n° OM42-** Il y a quelques instituteurs sur la soixantaine d'adhérents, affiliés à la Fédération nationale des associations et syndicats de fonctionnaires et agents coloniaux.

* **Note n° R01** - Les problèmes corporatifs sont abordés, à partir de 1887 (traitements, égalité de salaire entre instituteurs et institutrices, comptes rendus des premiers congrès d'instituteurs). Mais le journal, organe officiel du Cercle des instituteurs de l'Isère, a beaucoup de mal à être vraiment "régional" et trouve surtout des lecteurs dans la ville de Grenoble.

Le Journal de

* **Note n° R02** - Ce journal est très ancien. *Le Journal de Béziers* donnant, les nouvelles locales paraît depuis 1841. En 1893 il devient *L'Echo des ventes* qui annonce toutes les transactions. En 1901, c'est donc dans le même journal qu'on traite de questions culturelles et que la tribune des instituteurs prend une place prépondérante.

* **Note n° R03** - Donne les nouvelles corporatives de l'Hérault et des départements limitrophes et annonce la naissance de la Fédération régionale, fondée en 1904 à l'initiative de l'Union pédagogique de la Haute-Garonne.

* **Note n° R06** - Les positions de *La Défense* et de *La Tribune* sont antagonistes

* **Note n° R07** - Ce journal, édité à l'initiative de l'amicale de la Charente, vise les lecteurs de la région mais donne des nouvelles du mouvement amicaliste et de la naissance du syndicalisme dans toute la France.

* **Note n° R08** - Donne des nouvelles générales de la Fédération des amicales et des nouvelles détaillées des départements du Nord de la France

* **Note n° R13** - Mais comme dans plusieurs cas, la *Vie professionnelle*...n'était pas brochée mais simplement jointe, on ne peut pas affirmer avec certitude que les instituteurs départementaux membres de la FMEL, en avaient la connaissance lorsqu'ils recevaient le bulletin départemental.

* **Note n° R15** - Le journal rédigé en allemand et en français (avec prédominance de l'allemand) est destiné aux instituteurs qui doivent enseigner en français en 1919. S'il comporte toujours

des articles pédagogiques, il est avant tout corporatif. En 1919, il publie les statuts de l'Union amicale des instituteurs et institutrices du Haut-Rhin et de la Fédération des syndicats des fonctionnaires d'état et des instituteurs d'Alsace-Lorraine, puis il devient l'organe de l'Union des groupements professionnels des membres de l'Alsace- Lorraine - plus précisément des groupements du Bas-Rhin et de la Moselle-. Dans le cadre de l'Alsace-Lorraine, il aborde les problèmes spécifiques des instituteurs (secrétariats de mairie, écoles maternelles etc....)

* **Note n° R16** - A l'inverse de la *Revue scolaire*...., cette publication est rédigée essentiellement en français. En 1919, elle vise à être utile sur tous les plans, aux instituteurs d'Alsace-Lorraine. A côté de la rubrique pédagogique, sont édités les documents officiels. Mais, à partir de 1928, la publication des documents officiels est assortie de la mention "Nos intérêts", puis apparaît la rubrique corporative et en 1930 on commence à donner la position des syndicats nationaux. La revue, cinquante ans plus tard, connaît le même cheminement que les journaux du reste de la France, au tournant du siècle, qui passaient de la pédagogie aux revendications.

* **Note n° R17** - Ces fonctionnaires, principalement des instituteurs, souhaiteraient garder les avantages qu'ils auraient eus en continuant à exercer dans d'autres départements que ceux d'Alsace-Lorraine.

* **Note n° R18** - Le bulletin, sauf les titres et les épigraphes, est à peu près entièrement rédigé en allemand. En français ce sont les instituteurs qui écrivent le plus volontiers. Leurs revendications sont donc particulièrement soulignées (notamment quand ils subissent des répressions de 1920 à 1922).

* **Note n° R21** - Ce bulletin régional est l'organe de la CGTU, confédération groupant essentiellement des ouvriers. Seul syndicat de fonctionnaires à y adhérer, la Fédération de l'enseignement laïque tient une place notable dans la rédaction du journal. Dès le premier numéro Josette Cornec (institutrice syndicaliste et féministe) s'adresse aux travailleuses et la situation des locaux scolaires dans plusieurs départements de l'Ouest est soigneusement examinée dans les numéros suivants.

* **Note n° R22** - C'est une véritable revue qui pose les revendications des instituteurs retraités, se rattache à la fédération, mais édite en même temps des articles culturels ou pédagogiques.

* **Note n° R 32** - Ce journal régional qui considère *Le Croquant* (voir n°T10) comme l'organe national n'est pas entièrement consacré aux problèmes corporatifs. Néanmoins, dans chaque numéro, les revendications des jeunes instituteurs et les articles d'éducation syndicaliste tiennent une place importante à côté d'articles et de communications sur la pédagogie et les loisirs. Le compte rendu de la vie corporative des jeunes instituteurs est donné pour les départements suivants : Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Nord, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

* **Note n° N01** - Ce journal publié après le Congrès du Havre (1885) est le premier organe national des groupements d'instituteurs qui, sous le nom de Syndicat des membres de l'enseignement, s'associent par des réunions, puis par un organe de presse. Gustave Francolin et Marie Bonneviel - qui avait été déssaisie de son poste d'institutrice publique sous le Second Empire et avait, par là même, créé un syndicat d'instituteurs libres, laïques, de tous ordres d'enseignement (1872) - en sont les chevilles ouvrières. Deux autres journaux sont les porte-parole de ce syndicat : *L'Ecole nouvelle* et la *Revue d'éducation et d'instruction primaire* (voir n° GO1 et n°G08)

***Note n° N04** - Le congrès du Syndicat national de 1929 a décidé la publication d'une revue qui non seulement donnerait des nouvelles corporatives mais, outre une partie scolaire, contiendrait une chronique scientifique et une chronique littéraire et présenterait les expériences pédagogiques tentées en France et à l'étranger. Au point de vue corporatif *L'Ecole libératrice* est non seulement l'organe du Syndicat national mais tient aussi au courant de l'activité des trois syndicats auxquels se rattache le SN : Fédération générale de l'enseignement, Fédération des fonctionnaires et CGT. Beaucoup d'articles concernent la laïcité, l'organisation scolaire et les relations entre l'école et l'action municipale. Les articles traitant des problèmes corporatifs sont signés

Georges Lapierre, Emile Glay, Marthe Pichorel, André Delmas et Levasseur.

* **Note n° N05** - L'Entente des conseillers départementaux est étroitement associée à la Fédération des amicales. Il est expressément signifié dans les statuts l'obligation pour chaque conseiller départemental de se joindre aux actions particulières de l'amicale de son département et aux actions générales de la fédération.

* **Note n° N08** - En 1913, parmi les trente et une associations faisant partie de la fédération, il y a la Fédération d'institutrices et d'instituteurs publics de France et des colonies. Par la suite, la Fédération générale de l'enseignement sera toujours un élément constitutif de la Fédération générale des fonctionnaires. Tant que le journal *L'Université* (n°N23) paraît indépendamment, cette fédération a son organe propre. Les prises de positions générales et les comptes rendus de congrès sont néanmoins donnés dans *La Tribune*. A partir de juin 1934 et jusqu'en 1940, une page mensuelle est intitulée "l'Université". Cette page intermédiaire donne de courtes nouvelles de la FGE.

* **Note n° N09** - Ce journal, qui paraît en 1882, commence à défendre les intérêts des fonctionnaires des finances. Quand il défend des enseignants, il s'agit surtout du personnel de l'enseignement secondaire.

* **Note n° N10** - Paraît à Paris à partir de 1902 et a son siège à la Bourse du travail. Il défend les ouvriers des postes, allumettes et tabacs ainsi que ceux de la marine et de la guerre. Dès 1905, les agents de lycée forment l'un des syndicats participants de l'union fédérative. En ce qui concerne les instituteurs, en octobre 1902, avant la parution de *L'Emancipation*, Henriette Meyer annonce dans ce journal que le Groupe d'action pour la défense morale des instituteurs et des institutrices - constitué à Paris mais recevant des adhésions de toute la France et qui se réunit à la Bourse du travail - va publier un journal : *La Défense de l'enseignement laïque*. Ce journal n'a pas été conservé à la BN.

* **Note n° N11** - Le principal rédacteur des problèmes corporatifs des instituteurs est P. Courrèges - ex-secrétaire de la Fédération des amicales - qui en signale les congrès et grandes réunions et a en même temps une importante activité internationale puisqu'il est secrétaire du Comité d'organisation du congrès international des instituteurs de 1910.

* **Note n° N12** - A l'inverse de *La Tribune des fonctionnaires* (n°N05), souvent l'objet de ses diatribes, ce journal n'est pas l'organe officiel de la Fédération autonome dont est membre la FMEL. S'y expriment surtout des membres de ce syndicat - le responsable fédéral est Blaise -. Le journal signale parfois les luttes et les prises de position du Syndicat national.

* **Note n° N14** - Cette association composée essentiellement d'instituteurs est elle-même affiliée à une association plus générale : l'Union syndicale des retraités civils et militaires. Après 1932, leurs intérêts sont aussi défendus dans *La Tribune des fonctionnaires* (n° N05).

* **Note n° N15** - Malgré sa dénomination l'Union avant 1932, regroupe plutôt des instituteurs amicalistes. Après 1932, la majorité des instituteurs sont plutôt défendus par *La Tribune des fonctionnaires*. Plusieurs actions menées par l'Union syndicale.....le sont conjointement avec une autre association : l'Entente générale des retraités civils et militaires. Son organe de presse : *L'Entente des retraités*, qui paraît de 1934 à 1940 (cote BN : Jo. 52737), ne prend à aucun moment en compte les revendications des enseignants retraités.

* **Note n° N17** - En janvier 1938, dix-huit départements envoient au journal les comptes rendus d'activité. Il existe par ailleurs, à partir de 1910, une Union nationale des secrétaires et employés de mairie qui publie un bulletin national et plusieurs bulletins départementaux mais ne tient pas compte dans ses revendications de la position des instituteurs-secrétaires de mairie.

* **Note n° N18** - Ce bulletin est broché avec plusieurs bulletins d'amicales départementales qui adhèrent après 1921 à la "Fédération Sennelier". Continuatrices des amicales d'avant guerre, elles refusent de prendre le titre de syndicats tant qu'ils ne sont pas officiellement autorisés pour les fonctionnaires.

* **Note n° N19** - Cette fédération veut grouper tous ceux qui se voulant les continuateurs des amicales refusent absolument la transformation en syndicat. Après 1935, les articles soutiennent les idées de la droite nationaliste.

* **Note n° N20** - Cette association groupe les trois ordres d'enseignement

* **Note n° N22** - C'est effectivement l'organe d'une société d'entraide pour les enseignants de toute la France dont le but est uniquement coopératif. L'adhésion à la société donne droit à des réductions dans les magasins dont la liste est donnée dans le bulletin.

* **Note n° N23** - Ce journal milite pour l'Ecole unique et pour une fédération universitaire englobant donc les instituteurs. Il défend non seulement les intérêts des professeurs de lycée, mais aussi ceux des professeurs d'école normale, des professeurs et instituteurs de l'enseignement primaire supérieur. En février 1928 paraît dans ses colonnes le compte rendu de la réunion constitutive de la Fédération générale de l'enseignement.

* **Note n° N29** - Ce bulletin paraît de mai 1929 au premier trimestre 1938 et est l'organe d'une association à laquelle adhère la Fédération générale de l'enseignement et la Fédération des fonctionnaires. Lorsqu'en 1938, il fusionne avec : *Le Cétéiste*, qui paraît jusqu'en 1940, les revendications des instituteurs y sont peu exprimées. Il faut noter toutefois que la Fédération Sennelier est adhérente à la CTI.

* **Note n° N32** - Ce bulletin est très peu revendicatif et donne essentiellement les comptes rendus des assemblées et des banquets. A côté des groupements du personnel administratif de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, deux syndicats et une association adhèrent à ce comité : le Syndicat des directeurs et celui des économistes des écoles normales ainsi que l'Association des directeurs des écoles primaires supérieures.

* **Note n° N35** - L'association souhaite la création de classes de perfectionnement dans toutes les écoles élémentaires et demande que les instituteurs "choisis d'abord parmi les maîtres pourvus de certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes et écoles de perfectionnement" fassent partie du cadre départemental et soient alignés sur les instituteurs des cours complémentaires. L'association a des sections départementales.

* **Note n° N36** - L'association se fonde après le décret du 15 juillet 1921, donnant en partie satisfaction aux revendications qu'exprimaient les institutrices d'écoles maternelles depuis le début du siècle, puisque, recrutées comme les institutrices d'écoles primaires, elles étaient astreintes à beaucoup plus de présence. Elles expriment désormais d'autres revendications : moins d'élèves par classe, une représentation spécifique au Conseil départemental etc...A

aucun moment elles ne reconnaissent la lutte des amicales puis du SN pour les institutrices d'école maternelles, ni les résultats obtenus. Elles organisent avec la Fédération des groupements professionnels et la Fédération nationale des directeurs et directrices d'écoles publiques, des congrès communs.

* **Note n° I01** - Première publication d'une association internationale d'instituteurs, cet annuaire rédigé en français, anglais et allemand donne les comptes rendus d'activité des associations affiliées. Le bureau veut certes "relever la position matérielle des instituteurs et des institutrices", mais ses principaux buts ne sont pas strictement corporatifs car il veut aussi contribuer au développement de la solidarité internationale et de la fraternité entre les peuples ainsi qu'au progrès de l'éducation populaire. Au Bureau international des associations d'instituteurs sont représentés en 1908 : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Bohême, la Hollande, le Luxembourg et la France dont la section est la Fédération des amicales d'instituteurs et d'institutrices publics de France et des colonies. En 1912, s'ajoutent à ces pays : l'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse. Les membres correspondants sont les Etats-Unis, la Finlande, la Grèce, l'Italie et les Indes néerlandaises.

* **Note n° I06** - Le journal exprime l'opinion du Comité international d'unité du corps enseignant organisé autour de la tenue du Congrès de la Mutualité (1er-4 août 1933). Les instituteurs français sont surtout représentés par les syndiqués du syndicat unitaire (27 sections départementales). Deux sections du SN se sont jointes à eux : celles de la Seine- et-Oise et des Deux-Sèvres.

* **Note n° T01** - L'avis aux lecteurs du premier numéro annonce que ses rédacteurs ne sont satisfaits par aucune des deux fédérations. Par la suite le bulletin devient l'organe de la Minorité syndicaliste révolutionnaire (MSR) qui est une tendance de la Fédération de l'enseignement laïque.

* **Note n° T03** - *Le Travailleur de l'enseignement, Le Jeune travailleur de l'enseignement et L'Internationale des travailleurs de l'enseignement* sont animés par des communistes. Ils sont groupés dans la Minorité oppositionnelle révolutionnaire (MOR)

* **Note n° T04** - Le bulletin représente la tendance très opposée à la MOR

* **Note n° T05** - Ce bulletin ne s'intéresse pas seulement à la coopérative mais donne aussi des nouvelles des traitements et de la vie corporative et politique. Malgré son titre, c'est en fait l'organe de la tendance de la FMEL dans le syndicat unifié.

* **Note n° T06** - Une première édition de *L'Action féministe* en 1908 était encartée dans *Le Devoir social* (voir n°G43), bulletin que nous n'avons pas retrouvé pour l'année 1908.

* **Note n° T09** - Ce journal défend essentiellement les normaliens qui se rebellent à la fois contre l'internat où ils sont mal nourris, surveillés, obligés à la préparation militaire et sans aucune autonomie personnelle et contre la situation souvent aléatoire qu'ils rencontrent au sortir de l'école.

* **Note n° T10** - On trouve dans ce bulletin les comptes rendus d'activité des groupes de jeunes dans les différents départements. Il semble qu'Alfred Biscarlet ait pris l'initiative de la parution de cette feuille pour prendre le relai du supplément à *L'Ecole émancipée Bulletin des groupes de jeunes de l'enseignement laïque*. (voir n° T08)

* **Note n° T14** - Ce bulletin - qui, à ses débuts, est d'intérêt national - est parallèlement au *Jeune travailleur de l'enseignement* (voir n° T09), l'organe de l'UGEE.

* **Note n° T16** - Ce journal est essentiellement un journal de polémique politique. Organe de l'Union des instituteurs laïques patriotes, il s'indigne des articles d'Hervé dans la *Revue d'enseignement primaire et primaire supérieur* et de ce qu'il appelle la "complicité" des autres grandes revues pédagogiques. Mais ceux qu'il combat (Ferdinand Buisson, Henri Murgier) ou qu'il soutient (Félix Comte) sont tellement impliqués dans la vie des amicales et des syndicats d'instituteurs, que la lecture du journal qui annonce sa disparition après le congrès de Lille, en même temps que la mort de René Goblet, est un apport certain à la connaissance de la vie corporative des instituteurs.

* **Note n° T18** - Ce journal se livre à des attaques incessantes contre la CGT et le Syndicat national. Il annonce les réunions de l'Union corporative des instituteurs et de l'Assosiation professionnelle de la Seine.

* **Note n° T19** - Ce journal, dont le premier numéro paraît avec une photographie de Philippe Pétain et un éditorial du député Edmond Barrachin sur "le redressement du sentiment national" se veut le porte-parole des trois degrés d'enseignement mais concentre ses violentes diatribes plus encore sur le syndicat des instituteurs que sur la CGT et les "bolchéviques". Il souligne néanmoins quelques problèmes revendicatifs des instituteurs.

* **Note n° D02** - Le journal s'intéresse dans les premiers numéros essentiellement aux professeurs de collège, puis il s'ouvre aussi aux revendications des instituteurs et le représentant de l'enseignement primaire est Maurice Dommanget.

* **Note n° D04** - Les "professeurs primaires", instituteurs détachés dans les lycées et collèges estiment être plus encore défavorisés financièrement que d'autres catégories d'instituteurs : "les professeurs élémentaires", "les maîtres élémentaires brevetés" et "les professeurs de troisième ordre."

* **Note n° D05** - Les professeurs des classes élémentaires sont des instituteurs qui ont passé un certificat d'aptitude spécial à l'enseignement dans les lycées.

* **Note n° D06** - Le terme "classes préparatoires" est entendu ici dans le sens de classes primaires. Le syndicat est adhérent de la F.G.E ; il demande à être rattaché au SPES

* **Note n° D07** - Ces bulletins défendent le corps des instituteurs de petites classes des lycées. Le corps (qui n'existe plus réellement depuis 1925 puisque les "professeurs de classes élémentaires" sont remplacés au fur et à mesure de leurs départs par des instituteurs) est attaqué à plusieurs reprises au nom de l'Ecole unique.

* **Note n° D09** - En constatant qu'un grand nombre d'instituteurs et institutrices âgés de cinquante ans sont toujours stagiaires après des décennies d'exercice dans son département, un instituteur de l'Hérault : Julien, avec l'aide du sénateur Mario Roustan prend leur défense et étend son action à toute la France. La fédération demande leur titularisation et un rattrapage financier pour tous ceux qui ont été lésés par une titularisation tardive.

* **Note n° D10** - D'après la police, cette fédération est indépendante. Est-elle rattachée à la FGE?

* **Note n° D11** - Le journal n'a jamais cessé de défendre le personnel enseignant des classes élémentaires des lycées et collèges de filles et de garçons, qu'ils portent le nom de maîtres élémentaires ou primaires, de professeurs des classes élémentaires ou d'instituteurs délégués ou détachés. Par contre, le supplément : *La Quinzaine universitaire*, à l'encontre du bulletin n'a qu'une "partie officielle" c'est à dire que sont choisis les textes de lois et les prises de position du syndicat jugés essentiels. La défense du personnel des classes élémentaires apparaît peu.

* **Note n° D12**

- Dans l'avis au lecteur du premier numéro, les membres de la FMEL se targuent d'être le seul syndicat à défendre aussi bien les instituteurs que les professeurs de tous degrés, eux-mêmes intégrés dans une internationale (voir *L'Internationale de l'enseignement*. n°I03) Ils appellent notamment les lecteurs des écoles normales à s'adresser à Antoine Richard pour communiquer leurs revendications, les professeurs des écoles primaires supérieures à s'adresser à Pierre

Pacouill, enfin le personnel des écoles professionnelles à J. Giraud. Dans les numéros suivants, ils confirment leurs liens avec le personnel de l'enseignement technique. La situation des écoles normales et la défense des normaliens dont les revendications sont très affirmées occupent très souvent leurs pages.

* **Note n° ET01** - Ces écoles publiques ou privées dépendent du Ministère du commerce et de l'industrie. Le personnel d'après les statuts est recruté partiellement parmi les professeurs d'EN et d'EPS. En fait, il comprend beaucoup d'instituteurs.

* **Note n° ET03** - Les instituteurs employés dans l'enseignement technique ont le titre de professeurs. Leur rôle dans le mouvement syndical est primordial et leurs revendications sont toujours faites en comparaison des droits des instituteurs détachés dans les lycées et collèges ou dans l'enseignement primaire supérieur. A partir de 1924, des instituteurs sont détachés dans l'enseignement technique.

* **Note n° ET04** - L'amicale prend la défense des nombreuses institutrices détachées du Ministère de l'instruction publique.

* **Note n° ET05** - Donne les communications du groupement des fonctionnaires ruraux qui comprend des instituteurs. Le Syndicat national estime d'ailleurs qu'une telle association disperse les forces.

* **Note n° ET06** - A la tête de ceux qui voulaient inculquer aux élèves une culture générale à côté d'un enseignement professionnel, il y avait des instituteurs.

* **Note n° ET07** - Cette revue est en 1932 l'organe officieux de "l'association des instituteurs agricoles" mais a une partie corporative importante surtout à partir de 1933

* **Note n° ET08** - A l'origine de cette association sont les instituteurs laïques qui ont suivi un enseignement à l'institut agricole de Toulouse, rattaché à la faculté.

* **Note n° ET10** - Ce petit bulletin qui donne les comptes-rendus des assemblées générales nous prouve qu'un syndicat s'est constitué dans le personnel des écoles d'agriculture animé par des instituteurs.

* **Note n° ET11**- A sa fondation l'association se demande si elle sera une section de l'Association amicale des instituteurs et institutrices chargés des cours agricoles et ménagers ou du Syndicat national des écoles primaires supérieures et opte finalement pour l'autonomie.

* **Note n° PS01** - Les professeurs départementaux d'agriculture ont été mis en place en 1879 et chargés d'enseigner dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures . Ils font également des conférences destinées aux instituteurs. La société dès le début de la parution expose des revendications corporatives et se préoccupe essentiellement de l'enseignement dans les écoles normales.

* **Note n° PS02** - C'est par une ou deux pages de la revue *Jeunesse enseignante* (voir n°G46) que les normaliens se sont pour la première fois exprimés sans oser beaucoup revendiquer, car les directeurs d'Ecole normale faisaient régner une discipline toute militaire et étaient très rétifs à l'introduction d'un journal à l'école. Le caractère précurseur de cette petite feuille nous a amené à traiter ce supplément comme une publication indépendante.

* **Note n° PS13** - Cette association est issue du mécontentement des inspecteurs primaires - anciens "cloutiers" - passés par le professorat d'Ecole normale, avant de devenir IP, face au fait que de "simples instituteurs" puissent sauter l'étape du professorat et se présenter légalement au concours d'inspection.

* **Note n° PS16** - Parmi les associations fédérées, il y a un syndicat, celui des directeurs d'écoles primaires supérieures. Globalement, le bulletin, qui se veut apolitique, s'oppose à la CGT et au SN et affirme sa sympathie pour "la patrie et la famille". Il met en valeur dans ses colonnes la Ligue de l'éducation française et le Mouvement Jeune instituteur (Voir *L'Education nationale* et *L'Ecole française* n°T18 et T19)

* **Note n° M01**- Chaque année le bureau chargé du secrétariat de l'union est confié à un groupement départemental différent. En 1906 c'est à la Ligue départementale du Tarn-et-Garonne, en 1910 à celle des Bouches-du-Rhone

* **Note n° M02** - Le bureau chargé du secrétariat en 1924/1925 est l'Association autonome du Cher, en 1925/1926 l'Association autonome de la Vienne, en 1929/1930 l'Autonome des Pyrénées-orientales, en 1929/1930 l'Autonome des Alpes maritimes

* **Note n° M03** - L'exergue du deuxième numéro explique la différence entre les deux associations : l'Union solidariste universitaire est une société d'assurances mutuelles contre les risques de la responsabilité civile, constituée en 1909 conformément à la loi du 24 juillet 1867, tandis que les associations départementales autonomes du personnel de l'enseignement public se sont déclarées conformément à la loi du 1er juillet 1901 et du 8 mars 1922. A partir de 1934, le bulletin est divisé en deux parties à pagination différente, l'une est le bulletin de

L'USU, l'autre celui des Autonomes. Ce dernier est parfois composé uniquement pour un département et a pu paraître indépendamment (Somme, Pas-de-Calais). Tous les adhérents des Autonomes étaient obligatoirement adhérents de l'USU qui groupait plus de 100.000 adhérents - essentiellement des instituteurs- en 1932 et 130.000, en 1937.

***Note n° M04** - Plusieurs bulletins syndicaux départementaux appellent à adhérer à la société qui par ailleurs œuvre en 1934 à la constitution de la Fédération nationale des œuvres mutuelles des membres de l'enseignement public (voir n°M06) . En 1937, l'Aide mutuelle des inspecteurs primaires, inspectrices primaires, directeurs et directrices de d'écoles normales, adhère à l'UF

* **Note n° M07** - Avant la guerre de 1914, le journal s'associe à l'action des amicales, mais, à partir des années trente, et avec la fondation d'une Mutuelle universitaire, plusieurs articles critiquent violemment le Syndicat national.

* **Note n° G01** - Cette revue, qui est publiée par le Syndicat des membres de l'enseignement en 1886, est étroitement liée à partir de cette date au journal : *Les Congrès d'instituteurs* (n° N01). Dans l'avis aux lecteurs on souligne, certes, que tout sera fait pour renforcer l'influence de l'instituteur et améliorer sa situation, mais il y a peu de notes corporatives. La revue défend l'éducation intégrale, l'expérience de Paul Robin à Cempuis et donne des comptes rendus très détaillés des premiers congrès réunis à partir de 1885. De ces congrès, cependant, est née la première action corporative nationale des instituteurs. Par ailleurs, les derniers numéros, en 1893, nous renseignent sur les prises de position du syndicat fondé par Marie Bonneviel et Gustave Francolin.

* **Note n° G02** - Dans les trois premières années, cette revue, qui défend surtout la laïcité, s'intéresse à la condition des instituteurs et donne des nouvelles de la constitution des cercles et associations puis, la partie générale se réduit au bénéfice d'une partie scolaire.

* **Note n° G03** - Le journal fait suite à *La France littéraire, artistique, et financière illustrée* (1867-1882). Comme quatre-vingt pour cent des dix milles abonnés de cette revue étaient des instituteurs, la rédaction décide d'en faire un journal qui leur soit spécifiquement destiné. Les textes officiels, les comptes rendus des discussions à l'assemblée sont retranscrits et commentés lorsque leur statut est concerné. Par ailleurs, les instituteurs écrivent de toute la France, pour décrire leurs conditions d'existence et on y trouve l'écho d' amicales en formation.

* **Note n° G04** -En vente à Valence, Paris, Lyon, Grasse et Béziers, ce journal parle de la condition des instituteurs de toute la France, plus particulièrement du Midi (il publie notamment l'appel du cercle des instituteurs du Var) et présente une rubrique politique. Il signale dans le numéro du premier février 1884, la parution du journal *Les Doléances des instituteurs français*, publié par le comité de rédaction de *L'Ami des instituteurs* Par ailleurs, il est l'organe d'une association nationale, l'Association nationale des instituteurs et institutrices laïques indépendants, dont Maurice Faure est le secrétaire.

* **Note n° G05** - Cette revue a une importante rubrique sur les intérêts du personnel, elle signale l'activité de cercles pédagogiques en formation et prépare les congrès d'instituteurs de 1885 et 1887.

* **Note n° G06** - Alors que *La Tribune* défend les directeurs d'école, *Le Ralliement* défend les adjoints. Le 15 avril 1885, Eugène Chevallier annonce la création de l'Union fraternelle des instituteurs de la Seine qui a le même objectif (voir à la Seine)

* **Note n° G07** - Dès sa parution, ce journal commente les textes officiels et enregistre la progression du mouvement amicaliste en donnant des nouvelles corporatives de chaque département et des comptes rendus, non seulement des congrès nationaux mais des réunions régionales. Après 1907, le contenu corporatif s'appauvrit.

* **Note n° G08** - Cette revue annonce en avril 1887 qu'elle n'appartient à aucune maison de libraire et "a été fondée par un syndicat d'instituteurs dont elle est et restera la propriété exclusive". Tout donne à penser que les fondateurs sont membres du Syndicat des membres de l'enseignement (Francolin-Bonnevial).

* **Note n° G09** - Ce journal tout en défendant les conditions de vie des instituteurs ne cache pas ses opinions hostiles aux congrès des instituteurs animés par Gustave Francolin. Il intervient dans la vie politique en affichant ses sympathies boulangistes. En 1888, un numéro spécial dénonce la trahison d'un haut fonctionnaire.

* **Note n° G10** - Dans l'avis au lecteur, ce journal promet d'étudier tous les textes qui intéressent les instituteurs, les projets de lois soumis au parlement et les délibérations des assemblées électives (conseils municipaux, conseils généraux). Il ouvre une tribune aux instituteurs et tient au courant de la création des cercles pédagogiques et des actions de défense corporative dans toute la France. Il s'intéresse, néanmoins plus particulièrement à la ville de Marseille.

* **Note n° G11** - Publie les actes officiels et s'intéresse non seulement à l'éducation professionnelle mais aux intérêts matériels des instituteurs.

* **Note n° G13** - Ce journal traite, entre-autre, des intérêts du personnel enseignant.

* **Note n° G14** - Quoique dès 1895, on note dans la revue un ton revendicatif, les intérêts du personnel ne sont pris réellement en compte qu'à partir de 1898 dans la rubrique "œuvre extra-scolaire", les revendications étant souvent exprimées également dans la "Libre tribune" et à partir de 1900 dans la chronique "l'Ecole et les maîtres". A partir de 1903, apparaît une chronique corporative. En publiant le Manifeste des instituteurs syndicalistes puis le Manifeste des instituteurs syndiqués, la revue prend une position d'avant-garde. Elle est également le fer de lance d'autres causes comme celle du féminisme universitaire. Le principal rédacteur des questions corporatives est d'abord Henry Martel puis Louis Furet et A. Carayon, Henri Murgier (Bûcheron), E. Salé (Populo) et M.T. Laurin (Marius Tortillet). Participent également à la rédaction avant la guerre de 1914 puis jusqu'en 1925 : Emile Glay, Louis Roussel.

Après la guerre, la défense corporative apparaît dans *La Revue Sociale* et le rôle d'avant-garde s'estompe. *La Revue d'enseignement primaire* est considérée comme le porte-parole de l'ancienne Fédération des amicales transformée en Syndicat national, c'est-à-dire d'un syndicalisme réformiste.

* **Note n° G15** - Félix Comte veut faire de *L'Union pédagogique* le porte parole des amicales en formation. En fait, il deviendra lui-même président de la Société pédagogique des directeurs et directrices d'écoles publiques de la Seine (voir bulletin n°7507). Le comité de rédaction étant essentiellement composé de directeurs d'école et d'inspecteurs, ce journal est vite considéré comme l'organe des directeurs face aux revendications des adjoints.

* **Note n° G16** - Ce journal est exemplaire car il traite à la fois de tous les problèmes touchant à la vie municipale particulièrement à l'école, à l'instruction laïque et aux conditions de vie des instituteurs. La rubrique sur l'école prend de l'importance dans les derniers numéros.

* **Note n° G18** - S'annonce comme un journal indépendant, dévoué aux intérêts moraux et pécuniaires des instituteurs et désire, en les faisant connaître faire aboutir leurs revendications. Il commente dans ce sens les documents officiels et se réfère à d'autres journaux. Le journal annonce en 1897 la fin de sa parution.

* **Note n° G19** - Ce journal - qui s'annonce par une lettre de Ferdinand Buisson au ministre de l'instruction publique, Léon Bourgeois - veut créer un lien entre le pouvoir politique et tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement . Certes, il y a plusieurs études sur l'enseignement privé ainsi que sur l'enseignement secondaire et supérieur, mais la majorité des lettres avec leurs réponses émanent d'instituteurs publics ou de responsables de l'enseignement primaire ou primaire supérieur. Les intérêts du personnel, tant moraux que matériels y tiennent une bonne place. Le bulletin sert de référence à de nombreuses publications.

* **Note n° G20** - A l'encontre d'autres bulletins et journaux d'instituteurs de l'époque, qui s'interdisent de faire de la politique, ce journal de défense des intérêts des enseignants primaires, soutient les députés qui veulent modifier les lois de 1886 et 1889. Il soutient également les inspecteurs d'académie face aux préfets. Le journal s'érige lui-même en association d'instituteurs qui par des propositions de loi cherchent à influencer politiquement sur leur situation.

* **Note n° G21** - Comprend une partie générale et une partie pratique. Malgré son titre, le journal, sauf les premières années, ne défend pas particulièrement les institutrices et se fait l'écho des problèmes corporatifs de tout le corps enseignant primaire. Seule la partie scolaire est spécifique aux écoles de filles. Patissier est également directeur de *La Discussion pédagogique*. (voir n° G07)

* **Note n° G22** - En 1899 se forme une association dont *Le Petit provincial* est l'organe : Union générale des instituteurs de France par la presse pédagogique (Association seule permise par la loi de 1901)

* **Note n° G23** - Le journal renseigne les instituteurs non seulement sur la législation mais aussi sur la formation et l'activité des cercles pédagogiques, puis des amicales et sur les congrès de la Ligue de l'enseignement.

* **Note n° G23 bis** - *L'Education nationale. Journal général de l'enseignement primaire* paraît depuis 1887. Bien qu'il précisât dans son premier numéro vouloir rendre service aux instituteurs en leur faisant connaître leurs droits, à travers les textes officiels sur les traitements et les retraites, il n'a pas vraiment de contenu corporatif avant de fusionner avec *Le Maître pratique*.

* **Note n° G27** - Ce journal, qui présente dès le premier numéro un résumé des textes officiels et un bulletin politique, pose l'année suivante les problèmes corporatifs dans une tribune libre sur les intérêts du personnel. Il donne le compte rendu du congrès du Havre de 1895 et des réunions des cercles pédagogiques en formation, comme celui de la Loire-inférieure.

* **Note n° G28** - Exemple intéressant d'un journal qui défend les intérêts des membres des trois ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur (pour les traitements, l'avancement et les problèmes pédagogiques).

* **Note n° G33** - Ces trois journaux s'annoncent comme des défenseurs de l'école primaire et de tous les instituteurs. Cependant, ils défendent avant tout les directeurs et s'opposent à toute prise de position politique dans les associations professionnelles. Ils prônent une politique nationaliste et se font le porte-parole de l'Union des instituteurs laïques patriotes, fondée en 1904.

* **Note n° G34** - L'avis au lecteur annonce que seront défendus les intérêts des instituteurs. Effectivement, à côté des rubriques : "Mouvement politique", "Mouvement social" et "Mouvement des mœurs", le problème des traitements, comme les intérêts moraux des instituteurs sont abordés dans la rubrique "Mouvement pédagogique."

* **Note n° G35** - A côté d'une partie littéraire, ce journal, après *Le Ralliement des instituteurs* auquel il se réfère se veut un journal de défense des instituteurs adjoints. Il annonce les réunions de l'Union fraternelle des instituteurs de la Seine et glorifie Eugène Chevallier, son fondateur.

* **Note n° G36** - Ici, le mot universitaire est pris dans le sens de primaire, secondaire et supérieur. Ce journal œuvre pour le rapprochement de tous les enseignants. Il se fait plus particulièrement l'écho des revendications des répétiteurs et instituteurs de l'enseignement secondaire et est l'organe officieux de sociétés de secours mutuels ou d'associations plus pédagogiques comme les Amis de l'école dont beaucoup d'instituteurs sont adhérents. Le journal annonce, au bout de deux ans, sa disparition par décision de l'imprimerie Firmin Didot.

* **Note n° G37** - Ce journal paraît depuis 1858 et reprend lui-même les éléments du *Bulletin de l'instruction primaire* qui a paru chez le même éditeur de 1854 à 1857, sous l'empire autoritaire. Nous l'examinons ici à partir de 1897, lorsque la partie corporative devient suffisamment importante. Il continue par ailleurs à paraître après 1940. Le principal rédacteur des questions corporatives est Eugène Cottet. Cette publication tient au courant de l'activité des amicales, des revendications des groupes spécifiques (féministes, universitaires, secrétaires de mairie) et de la naissance des syndicats. Entre la position de *La Revue de l'enseignement primaire* (n°G14.) nettement favorable au syndicalisme et celle de *L'Ecole nouvelle* (n°G40) qui lui est défavorable, le *Journal des instituteurs* a une position médiane. Entre les deux guerres, il garde une partie corporative qui regroupe la rubrique de Paul Brécy " Trait d'union corporatif", et des articles sur l'activité des syndicats et les intérêts professionnels des instituteurs, signés le plus souvent Léon Savart, Paul Lantenois et André Ganne.

* **Note n° G39** - A partir de 1897, les intérêts du personnel sont traités dans le cahier "Législation et pédagogie". A cette date André Balz en est le principal rédacteur. A partir de 1900, le sujet est traité dans la partie générale. Dès ce moment, le journal tient au courant des congrès des amicales et relève les articles des bulletins d'amicales. En 1911, apparaît une chronique corporative. Le nombre d'articles et de communications sur ces questions augmente sans cesse (80 pour l'année scolaire 1914/1915). Cependant, des articles concernant l'organisation de l'école en général ou la pédagogie sont classés parfois dans les problèmes corporatifs des instituteurs. Les principaux rédacteurs sont Eugène Cottet, Ernest Gouffé, Floriot, Maurice Jeannard. En juillet 1917, le journal parle de la parution prochaine de *L'Ecole et la vie*, dirigée par Paul Crouzet, publication qui s'intéressera particulièrement aux intérêts du

personnel. La transformation officielle du nom du *Volume* est annoncée dans le dernier numéro, le 8 septembre 1917. Le journal *L'École et la vie* a dans sa partie générale une "Semaine corporative" doublée d'une "Semaine administrative et officielle" et d'autres articles d'intérêt corporatif notamment les comptes rendus de congrès des associations et syndicats.

* **Note n° G40** - La revue est peu revendicative dans les deux premières années. A partir de 1899, les doléances sont exprimées dans la correspondance, et la situation matérielle des instituteurs est décrite par Maurice Kuhn dans "Le prolétariat des instituteurs", étude qui couvre plusieurs numéros. A partir de 1899, les articles d'Emile Devinat, Léon Brossolette, Gaufres, Francisque Sarcey ont un intérêt corporatif. Dans les premières années du siècle, une rubrique sur "Les intérêts du personnel et de l'école", suit et commente l'activité des amicales. Emile Devinat participe à tous les congrès et en fait un compte rendu dans la revue en donnant son opinion ainsi que celle de *L'Union pédagogique française* (n°G18). Il exprime des opinions très antisindicalistes mais laisse à plusieurs reprises la plume à des publicistes qui ne partagent pas toutes ses idées comme Henri Murgier ou Louis Barthou. La place laissée aux tenants du féminisme universitaire grandit dans les dernières années, notamment avec les articles de Pauline Rebour. A partir de 1903 et jusqu'en 1914, le principal rédacteur des questions corporatives est Francœur.

* **Note n° G41** - Le journal annonce sa cessation en 1900 lorsqu'Adolphe Lenient prend sa retraite.

* **Note n° G42** - En 1901, ce journal est l'organe de l'Union des membres du corps enseignant primaire de France, groupant des instituteurs actionnaires du journal. Il tient sa force du pouvoir de député de Maximilien Carnaud, ancien instituteur.

* **Note n° G43** - Ces trois premières années sont "autographiées" (reproduites à partir de l'écriture manuscrite). Cette association d'instituteurs à but pédagogique se fait aussi l'écho des problèmes corporatifs. C'est par ailleurs dans le *Devoir social* que Marie Guérin a publié en 1908 les premiers numéros non retrouvés de *L'Action féministe* (n°T06)

* **Note n° G44** - Il se veut à la fois l'organe de liaison des groupements d'instituteurs puis des amicales et le porte-parole des discussions à la Chambre sur les problèmes scolaires dans une rubrique régulière : "L'école au Parlement".

* **Note n° G45** - Ce journal dont l'objectif essentiel est la défense de la laïcité et de l'enseignement populaire laïque, donne la parole aux instituteurs qui en sont les meilleurs agents et défend leurs intérêts.

* **Note n° G46** - Cette petite revue est intéressante à deux points de vue. D'abord c'est un nouvel exemple de publication se confondant avec une association d'instituteurs. L'avis au lecteur raconte leur histoire : de jeunes instituteurs réunis par une période militaire au camp d'Avor avaient décidé de garder des liens de solidarité et de s'unir pour faire triompher leurs revendications, particulièrement celle d'un salaire moins dérisoire. Un appel fut alors lancé par les jeunes instituteurs de la Nièvre, de la Côte-d'or, de la Saône-et-Loire, du Rhône, de la Seine, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Dordogne et du Finistère. Ils se réunirent donc à Nevers en même temps qu'ils fondèrent leur revue, étendirent leur influence à une cinquantaine de départements et le journal resta toujours leur propriété. Deuxièmement, il faut souligner que ceci est le premier essai d'une organisation corporative de jeunes enseignants, phénomène qui deviendra important après la Grande guerre.

* **Note n° G47** - A l'encontre de *L'Echo du jeudi* (voir n° RO3 dans la partie régionale), *Le Courrier...* se veut vraiment un journal pour la France entière.

* **Note n° G48** - Ce journal qui a pour supplément la partie scolaire du *Petit provincial* donne des nouvelles de la vie corporative en Haute-Garonne. Par ailleurs, il reflète la vie amicaliste et la naissance du mouvement syndicaliste dans d'autres départements. Avant la naissance de *L'Action féministe* (n°TO6), Marie Guérin écrit régulièrement des articles sur les institutrices et appelle à la constitution de la Fédération féministe universitaire.

* **Note n° G49** - Cette feuille écrite par des libres penseurs, organe officieux de la Ligue internationale des instituteurs et institutrices socialistes, se révolte contre l'ingérence cléricale dont souffrent les instituteurs mais aussi contre les faibles traitements et les abus de toute sorte dont ils sont victimes.

* **Note n° G50** - Le mot universitaire est pris ici dans le sens "des trois ordres d'enseignement". L'instituteur Antonin Franchet apporte dès 1904 l'adhésion des "primaires". Le bulletin défend essentiellement les répétiteurs et professeurs adjoints mais se fait aussi le porte-parole de l'Association des employés et ouvriers des lycées. Se présentant comme le champion des opprimés de l'instruction publique, il défend la cause des instituteurs et œuvre pour une unité d'action des plus basses catégories d'enseignants, face aux professeurs qui forment une association, jugée à leurs yeux trop élitiste.

* **Note n° G51** - Après la fin de parution de *La Jeunesse enseignante*, ce petit journal, dans ses quatre numéros, reprend la défense des jeunes instituteurs. Decailly, l'animateur de *Normaliennes et normaliens*, (n°PS02) y écrit des articles. Mais le journal prépare aussi la création de la FFU dont Paul Guérin sera un des animateurs. Avant la parution de *L'Ecole rénovée*, (n°G56) il appelle les amicalistes à se syndiquer.

* **Note n° G52** - Le journal prend un peu en compte les revendications des instituteurs. Il devient après la Grande Guerre l'organe officieux des "Compagnons".

* **Note n° G53** - Donne les comptes rendus des congrès des amicales mais soutient aussi les instituteurs syndicalistes et plus généralement les droits des fonctionnaires à se syndicaliser. D'inspiration socialiste, le journal annonce aussi les réunions de la loge mixte de Lille et défend les institutrices dans une rubrique féministe régulière.

* **Note n°G54** - Défend les adjoints et particulièrement les institutrices

* **Note n° G55** - Ce journal se veut à la fois administratif, corporatif, politique et pédagogique. Il renseigne sur le mouvement amicaliste en général, mais insiste sur les revendications corses que les continentaux n'expriment pas suffisamment dans leurs journaux.

* **Note n° G56** - Renseigne sur l'activité des amicales et syndicats, de toute la France et défend particulièrement les adjoints et les instituteurs pourvus du seul brevet élémentaire.

* **Note n° G57** - Cette revue a un caractère tout à fait particulier que ses rédacteurs expriment en février 1909 : "Notre tentative est nouvelle dans la presse pédagogique, au lieu de suivre un courant d'opinion et d'en être l'expression, nous nous efforçons d'en diffuser un. Il faut que nous répandions des idées qui actuellement ne sont acceptées que par un petit groupe." Effectivement, au fur et à mesure qu'il s'exprime et se développe, le mouvement syndicaliste des instituteurs trouve en cette revue son meilleur porte-parole. T. Laurin (Marius Tortillet) François Mayoux et Jules Raffin (Jean Paysan) collaborent régulièrement au journal. Les comptes rendus de congrès et la répression contre les instituteurs y sont consignés. La revue ne survit pas longtemps à la mort de Francisco Ferrer.

* **Note n° G58** - La revue donne d'abord des nouvelles corporatives des Bouches-du Rhône, en donne ensuite de toute la France. Ce sont les "notules corporatives." Chaque fois que sa mission est redéfinie, elle souligne toujours la place rubrique corporative et l'intérêt d'œuvrer à la reconstitution d'un bloc primaire."

* **Note n° G59** - Les quatre numéros de ce journal donnent des nouvelles précises de la transformation des amicales en syndicats et de leur relation avec la CGT.

* **Note n° G60** - A l'origine, la revue fonde une société professionnelle et lance un appel aux enseignants de tous ordres pour qu'ils deviennent actionnaires de la publication. Les articles et notes sur les problèmes professionnels et corporatifs ont toujours une importance à côté d'une partie pratique pour la classe. Anti-syndicaux, dès le début, les rédacteurs marquent leur préférence pour les associations et donne le point de vue de la Fédération des fonctionnaires et du Groupement des associations professionnelles. A partir de 1925, les critiques deviennent acerbes contre le SNI et la FMEL et la revue affiche politiquement sa tendance contre les pacifistes et pour la droite nationaliste.

* **Note n° G61** - Se fait comme *La Solidarité* (n°N49) le champion de l'Ecole unique et nous renseigne aussi sur les transformations des syndicats particulièrement importantes en 1921

* **Note n° G62** - Le journal qui dans les premiers numéros s'intéresse à tous les ordres d'enseignement se spécialise plutôt dans les informations sur l'enseignement primaire supérieur et les cours complémentaires. Tous les numéros ont un article sur les traitements, les problèmes corporatifs ou donnent des comptes rendus de congrès syndicaux mais la partie scolaire devient vite l'essentiel. Le journal annonce sa disparition.

* **Note n° G63** - Ce journal qui met en épigraphe et en vis-à-vis une citation du Syndicat national et une de la Fédération de l'enseignement laïque prônant l'un et l'autre l'unité d'action, se veut un peu au dessus de la mêlée, mais a des positions globalement avancées puisqu'il est pour le salaire unique et la défense des adjoints

* **Note n° G64** - Donne des nouvelles corporatives et les positions du SN